

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

La Rochelle, le 23/06/2021

## ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES - 2ND TOUR DANS 26 CANTONS

À l'issue du premier tour de scrutin des élections départementales, tenu le dimanche 20 juin 2021, seuls les deux sièges du canton de Jonzac ont été pourvus.

Un second tour de scrutin est organisé le dimanche 27 juin 2021, de 8 heures à 18 heures, dans l'ensemble des communes des 26 autres cantons du département dont les sièges restent à pourvoir.

La liste des binômes de candidat officiellement enregistrés pour le second tour de scrutin des élections départementales est consultable sur le site internet de la préfecture de la Charente-Maritime (<a href="https://www.charente-maritime.gouv.fr/">https://www.charente-maritime.gouv.fr/</a>).

Courriel: pref-communication@charente-maritime.gouv.fr